



## Reclassement professionnel et reconversion

Un nombre croissant d'agents de la fonction publique hospitalière est confronté aux conséquences que les troubles de la sante peuvent entrainer en milieu professionnel (absences régulières ou longues, restriction d'aptitude, reclassement statutaire, report de charge sur le collectif de travail...). En effet, chaque professionnel est susceptible de rencontrer un problème de sante pouvant impacter son activité professionnelle et celle de son environnement de travail.

Les établissements de la fonction publique hospitalière sont particulièrement concernés par l'augmentation du nombre de situations individuelles à accompagner. La survenance des problématiques de sante étant fortement corrélée au vieillissement, l'allongement de la durée de carrière résultant du report de l'âge de la retraite contribue mécaniquement à augmenter le nombre d'agents concernés par des problématiques d'invalidité.

Prévenir et gérer de telles situations constitue ainsi un enjeu majeur de la gestion du personnel des établissements. Alors, de quelle manière s'y prendre ? Comment mettre en place des parcours de reclassement ? Quel accompagnement proposer à l'agent ? Comment respecter la réglementation en vigueur (règles statutaires, décisions jurisprudentielles...) ?

Nous vous proposons trois jours de formations pour répondre à ces questions.

### OBJECTIFS



- Appréhender les notions essentielles liées à l'invalidité pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Maîtriser les règles juridiques relatives à l'invalidité pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Pouvoir structurer une procédure de reclassement respectant les règles en vigueur (législatives comme jurisprudentielles)
- Comprendre les enjeux liés au reclassement statutaire pour raisons de santé
- Identifier les outils permettant d'accompagner l'agent dans son parcours de reconversion professionnelle / reclassement
- Etre en capacité de construire une politique et des outils favorisant le maintien dans l'emploi

### MODALITES PEDAGOGIQUE



#### UNE FORMATION EN « 2+1 »

Une intersession d'une durée de 3 semaines à 1 mois sera proposée afin :

- de permettre aux participants de mûrir les connaissances acquises ;
- de concevoir une troisième journée évolutive, basée sur les attentes et questionnements des stagiaires ;
- d'étudier collectivement des situations (anonymisées) rencontrées par les établissements présents lors de la formation ;
- de construire progressivement des outils réutilisables par les stagiaires à l'issue de la formation.

#### UNE FORMATION ALTERNANT APPORTS THEORIQUES ET MISES EN SITUATION TIREES DE LA PRATIQUE.

Cette alternance a pour but de diversifier les modalités d'apprentissage et de laisser la place à une liberté d'échanges entre les participants. Notre équipe alternera ainsi les temps d'apport théoriques et pratiques, via une formation participative (temps d'échange, partage de bonnes pratiques, étude de cas pratiques...) et ludique (vidéo, quiz...).

De plus, des documents de synthèse seront transmis aux stagiaires tout au long de la formation pour permettre aux participants de repartir dans leur établissement avec des outils méthodologiques.

### PUBLIC

- Chef d'établissement
- Directeur et agents des ressources humaines
- Référent handicap/RPS/sante au travail
- Directeur des soins
- Personnel d'encadrement
- Représentants du service de santé au travail
- Membres du CHSCT et Représentants du personnel

### ORGANISE PAR :

**Groupe ENEIS CONSEIL**

### DUREE :

3 jours

### PREREQUIS

Etre amené à accompagner des agents rencontrant des troubles de santé impactant leur activité professionnelle et/ou à mettre en place une politique de santé au travail en interne.

**JOUR 1****Maitriser les notions clés, repérer et mobiliser les acteurs ressources****MATIN**

- Echanger autour de la notion d'inaptitude
- appréhender la diversité des inaptitudes et les mécanismes de compensation

**APRES-MIDI**

- Appréhender les enjeux et les outils du maintien dans l'emploi
- Identifier les acteurs clés

**JOUR 2****Le cycle de l'inaptitude, la mise en œuvre du reclassement et de la reconversion professionnelle****MATIN**

- Rappels sur les régimes de protection sociale
- Les règles juridiques liées au cycle de l'inaptitude
- Les règles juridiques liés au reclassement pour raison de santé

**APRES-MIDI**

- Connaître les outils de la reconversion professionnelle  
Identifier les acteurs clés
- Réussir le l'accueil et le ré-accueil dans l'emploi d'une personne rencontrant une problématique d'aptitude
- Savoir accompagner un agent en situation d'inaptitude / de reclassement / de reconversion professionnelle

**INTERSESSION DE 3 SEMAINES A 1 MOIS**

*Un programme évolutif en fonction des besoins et demandes des participants*

**JOUR 3 (Programme prévisionnel)****De la gestion individuelle à la gestion collective : la définition d'une politique de gestion et de prévention de l'inaptitude****MATIN**

- Retour sur les 2 premiers jours de formation
- Analyse de cas individuels et pratiques

**APRES-MIDI**

- L'élaboration d'outils d'accompagnement à la gestion des restrictions médicales, des inaptitudes et des reclassements
- L'élaboration et le pilotage d'une politique institutionnel relative aux restrictions médicales, aux inaptitudes et aux reclassements